

RÈGLEMENT READAPT'ATHON

Article 1 : Objet

Le Réadapt'athon est un évènement de type « hackathon » qui a été introduit pour la première fois lors du congrès SOFMER (Société Française de Médecine physique et de Réadaptation) de Rennes en 2022, pour promouvoir l'innovation et l'inclusion dans le domaine de la réadaptation et de l'assistance aux personnes en situation de handicap.

Depuis la première édition de 2022, le Conseil d'Administration de la SOFMER (ci-après désigné Organisateur) a voté la reconduction de cet évènement, tous les 2 ans¹, intégré au congrès et piloté par les structures d'accueil avec l'accompagnement du CoWork'HIT.

Le Réadapt'athon vise à co-construire les solutions de demain pour les enfants et adultes en situation de handicap. Il s'agit d'un Réadapt'athon permettant aux participants de :

- valoriser leur créativité pour développer des solutions qui répondent à des demandes individuelles et collectives
- confronter leurs innovations/idées aux professionnels des milieux cliniques, usagers, entreprises du milieu du handicap... dans une dynamique partenariale dans le cadre du développement de leur projet
- accélérer le développement de leur innovation, en étant accompagné par une équipe d'experts à disposition des porteurs de projets
- gagner en visibilité en ayant l'opportunité de présenter, au grand public et aux professionnels du champ de la réadaptation, des projets d'innovation répondant aux enjeux cliniques et sociétaux liés au handicap.

¹ [Revivre le Réadapt'athon 2022.](#)
[Revivre le Réadapt'athon 2024.](#)

Article 2 : Éligibilité des candidats et projets

Article 2.1 - Projets

Les projets soumis au Réadapt'athon doivent s'inscrire dans au moins une des thématiques suivantes :

- **Autonomie et participation sociale**
- **Soutien à la rééducation et aux soins**
- **Soutien à la réinsertion socio-professionnelle**

Les projets peuvent concerner des dispositifs, services, outils numériques, organisations ou approches innovantes améliorant la qualité de vie, la participation ou l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en rééducation.

Article 2.2 – Candidats

Le Réadapt'athon 2026 est une **édition étudiante**, organisée en partenariat avec le réseau Polytech.

Peuvent candidater :

- Des étudiants issus d'écoles d'ingénieurs, toute filière et année confondue,
- Des étudiants d'autres composantes (formations en santé, sciences humaines et sociales, design, management, ou tout autre domaine pertinent),
- Des personnes en situation de handicap ou aidants,
- Des professionnels de santé diplômés, de la réadaptation, du médico-social, de l'ingénierie ou de la recherche,

et plus largement, toute personne physique ou morale francophone souhaitant contribuer à la conception d'une solution innovante en lien avec la réadaptation.

Les candidatures se font en tant que :

- **Porteur(s) de projet** : personnes ayant un besoin de solution, une idée à développer, un prototype à améliorer, un concept, un projet, répondant aux thématiques du Réadapt'athon.

Ou

- **Équipiers** : personnes à la recherche d'un défi et souhaitant intégrer une équipe pour apporter leur motivation, leur expertise, leurs compétences et/ou leur savoir-faire. Un équipier peut déjà être rattaché à un projet déposé par un porteur.

Les membres du comité de pilotage (COPIL) peuvent participer au Réadapt'athon, soit en tant que porteur de projet, soit en tant qu'équipier. Dans ce cas, ils ne pourront pas prendre part à la sélection ni à l'évaluation des projets.

Une personne ne peut participer qu'à un seul projet uniquement en tant que porteur de projet ou équipier.

Article 2.3 – Composition des équipes

Les équipes projet doivent être **pluridisciplinaires** et composées :

- De **3 à 10 équipiers** (personnes physiques) **dont au moins 1 étudiant**
- **D'au moins 2 disciplines/expertises différentes** (soignant, ingénieur, personne en situation de handicap, etc)
- **D'au moins un enseignant ou professionnel de santé** qui accompagne l'équipe en tant que mentor local ou équipier

La participation d'au moins une personne en situation de handicap ou d'un représentant d'utilisateur (aidant, membre d'une association, ...) est fortement recommandée. Si ce n'est pas le cas, vous aurez l'obligation d'être mentoré par une personne en situation de handicap, représentant d'utilisateurs/aidant.

Si non défini lors de la candidature, un porteur de projet devra être désigné parmi les équipiers.

Les équipes doivent pouvoir bénéficier d'un **local pour se réunir**, éventuellement mis à disposition par leur institut de formation / université, avec **accès à internet pour la réalisation d'une visio, le jour du temps fort du Réadapt'athon** en date du **20 juin 2026**.

Article 3 : Modalités de participation et de dépôt du dossier

Article 3.1 Candidature en tant que porteur de projet

Les inscriptions en tant que porteur de projet seront ouvertes dès **le lundi 05 janvier 2026** et **jusqu'au dimanche 8 février minuit**.

Le formulaire de candidature est accessible exclusivement en ligne (format dématérialisé) à l'adresse suivante : [formulaire de candidature en ligne](#).

Le candidat remplit ce formulaire en ligne, et lorsqu'il valide la dernière étape, le dossier n'est plus modifiable.

Aucun formulaire manuscrit ne pourra être accepté.

Aucun formulaire ne sera accepté en dehors de ces dates.

Le projet déposé par le porteur lors de son inscription sur le formulaire, sera étudié par le COPIL du Réadapt'athon 2026. La liste définitive des projets sélectionnés sera disponible à partir du **13 février 2026**. Le porteur de projet sera averti par mail de la retenue ou non de son projet.

Article 3.2 Candidature en tant qu'équipier

Les inscriptions en tant qu'équipier seront ouvertes dès **le lundi 05 janvier 2026 et jusqu'au dimanche 8 février minuit**.

Vous pouvez vous inscrire en tant qu'équipier **déjà affilié ou non** à un projet candidat, ou à une équipe constituée (avec ou sans projet défini).

Le formulaire d'inscription est accessible exclusivement en ligne (format dématérialisé) à l'adresse suivante : [formulaire de candidature en ligne](#).

Le candidat remplit ce formulaire en ligne et lorsqu'il valide la dernière étape, le dossier n'est plus modifiable.

Aucun formulaire manuscrit ne pourra être accepté.

En cas de non-affiliation à une équipe / un projet au moment de votre inscription, il sera possible entre le **lundi 16 février 2026 et le dimanche 1 mars 2026 minuit** de sélectionner 1 à 3 projets/équipes parmi les projets retenus via un formulaire d'inscription spécifique qui vous sera envoyé par mail.

Durant cette même période du **lundi 16 février 2026 et le dimanche 1 mars 2026 minuit**, le COPIL se laisse le droit de rouvrir un appel à équipiers pour compléter de manière précise les équipes qui en auraient besoin. L'idée étant de permettre aux équipes déjà constituées mais incomplètes de trouver de nouveaux équipiers, notamment via une mise en relation au travers d'autres composantes par le COPIL.

Article 3.3 Constitution et accompagnement des équipes

La constitution d'équipes pluridisciplinaires comme défini dans l'article 2.3, est une **démarche active** de la part des porteurs de projet et des équipiers inscrits. Un soutien de mise en relation avec d'autres composantes et profils sera apporté par le COPIL du Réadapt'athon.

La constitution finale des équipes sera connue le **mercredi 4 mars 2026**.

Article 3.4 Accompagnement des équipes

Les équipes seront suivies par **un ou plusieurs mentors issus du COPIL** du Réadapt'athon 2026 pour :

- Suivre l'avancée du projet
- Apporter leur expertise
- Mettre en relation avec des profils, un réseau, ... si nécessaire

Article 3.5 Refus d'une candidature

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription incomplète ou ne correspondant pas à ses attentes.

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner un nombre d'équipes compatible avec le nombre de mentors disponibles au sein du COPIL, pour accompagner au mieux les équipes participantes.

L'inscription implique de manière irrévocable l'acceptation du présent Règlement. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser la participation de toute personne pour des raisons de sécurité ou de respect du présent règlement.

Article 3.6 Frais de candidature

L'inscription au Réadapt'athon est gratuite. Les frais afférents à la participation à l'audition par le jury (déplacement, logement...) sont à la charge du candidat.

Article 4 : Calendrier

Chaque porteur de projet et équipier s'engage à être présent et à contribuer aux grandes étapes suivantes :

- Du **lundi 05 janvier 2026 au dimanche 8 février 2026 minuit** : candidature en tant que porteur de projet et équipier affilié ou non.
- **Vendredi 13 février 2026** : annonce des projets sélectionnés
- **Mi-février (date et créneau à définir)** : Webinaire SOFMER à suivre obligatoirement en direct ou en différé avec notamment : présentation des éditions précédentes et du Réadapt'athon 2026 ; présentation par le COPIL des projets sélectionnés servant d'appel à équipiers pour compléter les équipes si besoin ; présentation de l'échelle CML (l'un des critères d'évaluation des projets).

- Du **lundi 16 février 2026** au **dimanche 1 mars 2026 minuit** : sélection de 1 à 3 projets via un formulaire d'inscription spécifique pour les équipiers inscrits non-affiliés à une équipe.
- **Le mercredi 4 mars 2026 (1h sur le temps de midi) : visio de lancement du Réadapt'athon 2026** avec tous les participants et les mentors du COPIL avec : rappel des attendus et du calendrier ; rencontre de chaque équipe avec ses mentors attribués dans une salle virtuelle.
- **De mars à juin 2026** : travail sur le projet entre équipe avec 1 visio mensuelle obligatoire avec le(s) mentor(s) attitrés. Ces dates seront définies en amont par les mentors de chaque équipe (4 visios de suivi à partir de mars).
- **Temps fort Hackathon le samedi 20/06 2026 (Durée totale de 9h ; de 9h à 18h) :** hackathon multi-localisation dans le local éventuellement mis à disposition par l'institut de formation / l'université de l'équipe, avec accès à internet pour la réalisation d'une visio.
En amont de ce temps fort Hackathon en date du 20 juin 2026, l'équipe fera remontée ses besoins (en usagers, professionnels, ...) pour qu'ils puissent se mobiliser le temps de la journée. Le COPIL pourra aider à cette mobilisation. Pendant la journée, 2 temps forts auront lieu en visio avec toutes les équipes multisites et le COPIL pour :
 - (i) Le lancement officiel de la journée hackathon à 9h,
 - (ii) La présentation de tous les projets (pitch de 3min) en fin d'après-midi et clôture du hackathon
- **Le vendredi 26 juin 2026** : annonce des projets finalistes sélectionnés par le COPIL à l'issue du temps fort
- **Le mardi 22 septembre 2026 (8h – 18h à confirmer) :** pour les projets finalistes, événement Réadapt'athon pré-congrès de la SOFMER en présentiel à Marseille en 2 temps :
 - Matin : formation à l'éloquence + préparation de leur présentation orale
 - Après-midi : audition devant le jury indépendant (probablement 10 min par équipe au format 5 min de présentation/5 minutes de questions) ; sélection des lauréats par le jury ; annonce des 4 lauréats.
- **Le mercredi 23 septembre 2026** : Remise des prix et présentation du/des projet(s) lauréat(s) en session plénière à Marseille sur le site du congrès de la SOFMER 2026.

Article 5 : Processus de sélections

Article 5.1 Sélection des projets éligibles à participer au Réadapt'athon 2026

Le comité de pilotage du Réadapt'athon 2026 se réunit mi-février pour sélectionner les projets éligibles parmi les candidatures reçues.

Le comité de pilotage est composé de la structure accueillante, d'acteurs locaux et nationaux et du CoWork'HIT.

Les critères de sélection des projets participants sont les suivants :

- Le projets soumis s'inscrit dans au moins une des trois thématiques du Réadapt'athon (cf article 2.1)
- Caractère innovant :
 - Le projet répond à un enjeu important et prioritaire pour la société (levier d'inclusion, visée d'accessibilité)
 - Le concept constitue une réponse inédite et pertinente pour les personnes porteuses de handicap(s).
 - La solution présente une innovation majeure sur le plan social et/ou économique et/ou technique et/ou mode d'accès.
- Capacités et compétences du porteur
 - Aptitudes générales (sérieux, convictions)
- Faisabilité technique pendant le Réadapt'athon
 - Faisabilité du projet en lien avec la démarche du Réadapt'athon étalé de mars à juin 2026 (pertinence et faisabilité de l'objectif pour le travail sur cette période).
 - Capacité du comité de pilotage à accompagner le projet.

La liste définitive des projets sélectionnés sera disponible à partir du **13 février 2026**.
Le porteur de projet sera averti par mail de la retenue ou non de son projet.

Article 5.3 Sélection des projets finalistes

A l'issue du temps fort Hackathon en date du samedi 20 juin 2026, un maximum de 10 projets seront sélectionnés comme finalistes par le comité de pilotage.

Les équipes participantes seront évaluées sur :

- Une fiche présentant le projet et les avancées durant Réadapt'athon
- Leurs auto-évaluations CML T0, T1 prév, T1, T2 prév et T2

- Le respect des attendus et le retour des mentors
- Un pitch de 3 minutes du projet présenté en visio

Les équipes finalistes sélectionnées par le COPIL. Elles seront annoncées **le vendredi 26 juin 2026** par le COPIL et pourront participer à la dernière étape du Réadapt'athon.

Article 5.4 Sélection des lauréats et prix

Les équipes finalistes se retrouveront à Marseille le **mardi 22 septembre 2026**. Après une formation à l'éloquence et la préparation de leur oral le matin, elles seront auditionnées par un **jury indépendant** l'après-midi.

A l'issue des présentations (15 minutes par équipe), le jury indépendant sélectionnera 4 équipes lauréates. Les lauréats seront annoncés après un temps de délibération en fin de journée.

Les lauréats seront présentés lors de la première journée du congrès de la SOFMER 2026 à Marseille, le mercredi 23 septembre 2026.

Les critères d'évaluation pour sélectionner les 4 lauréats sont notamment (liste non exhaustive) :

- Le **caractère innovant** : le concept constitue une réponse inédite et pertinente pour les personnes porteuses de handicap(s).
- La **capacité et compétences du porteur** : aptitudes générales (sérieux, convictions) ; capacité à mobiliser des ressources humaines pertinentes pour le Réadapt'athon ; ...
- La **viabilité économique du projet**
- La qualité de la présentation orale ; Respect du timing ; Réponses aux questions du jury ; Qualité du support ; Interactivité ou démonstration ; Développement logique (fil conducteur).
- La justification de l'utilisation du prix si lauréat
- ...

La première équipe lauréate remportera **10 000 euros**. Cette somme sera exclusivement destinée au développement de la solution (elle sera remise au porteur du projet sous condition de l'acceptation de la finalité de l'attribution de la somme / développement de solution).

Les 4 lauréats bénéficieront chacun d'un accompagnement du CoWork'HIT sur une demi-journée (4h) à partir de 6 mois après la fin du Réadapt'athon pour aider à structurer la suite du projet.

Article 5.5 Cérémonie de remises des prix

La remise des prix se fera à l'issue du Réadapt'athon 2026 et via une communication lors de la séance plénière du congrès SOFMER, qui a lieu le **mercredi 23 septembre 2026 à Marseille** à travers une cérémonie dédiée et un temps fort de communication et de promotion des lauréats.

La présence d'un représentant de chaque lauréat lors de cet évènement est obligatoire.

Article 6 : Désignation des membres du Jury

Le jury du Réadapt'athon désignant les 4 lauréats est composé de personnes qualifiées et d'experts du handicap et de la réadaptation, avec des profils métiers variés et représentant différents acteurs de l'innovation et du handicap (représentants d'usagers, professionnels de santé, chercheurs, représentants institutionnels, entrepreneurs...) pour couvrir les thématiques du Réadapt'athon.

Le président du jury sera désigné par le jury lui-même via un vote.

Le jury est indépendant du COPIL du Réadapt'athon.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Chacune des parties (personnes physiques ou morales) participant aux projets conserve l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle dans le cadre du Réadapt'athon.

Ni l'organisation du Réadapt'athon, ni la publicité donnée aux nominés ou aux lauréats par l'organisateur ne lui confère un quelconque droit de propriété intellectuelle.

Le candidat reconnaît que l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, même de façon accessoire, dans tout litige qui opposerait le candidat à un tiers avec lequel une contestation s'élèverait relativement à des droits de propriété intellectuelle.

Il appartient au candidat et à chaque équipe de mettre en place elles-mêmes les démarches liées à la Protection Intellectuelle liée à son projet et d'en informer l'organisation du Réadapt'athon si nécessaire.

Le candidat déclare à ce titre qu'il détient l'intégralité des droits sur les projets, produits, services ou solutions innovantes présentés dans le cadre du Réadapt'athon et garantit à ce titre l'organisateur et le comité de pilotage contre

toute réclamation, plainte, action, condamnation qui serait prononcée à leur encontre par tout tiers à qui la présentation des projets, produits, services ou solutions innovantes du candidat porterait atteinte.

Article 8 : Droit à l'image

Les candidats autorisent l'Organisateur et le comité de pilotage à :

- Enregistrer leur image et autres attributs de la personnalité au cours des différentes manifestations organisées dans le cadre du Réadapt'athon ;
- Fixer leur image et autres attributs de la personnalité ;
- Utiliser leurs noms, images, enregistrements sonores et/ou visuels sur tous les supports (site internet, publication, vidéos...) à des fins de promotion du Réadapt'athon et de ses résultats, et ce pour une durée de 4 ans à partir du dépôt de candidature et pour le monde entier.

Cette exploitation pourra ainsi être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication, sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, ensemble ou séparément.

L'organisateur disposera de toute liberté dans le choix des photographies, des vidéos, des extraits sonores, du montage et des coupes éventuelles, sous réserve du respect de l'image du candidat.

L'organisateur pourra céder à tout tiers de son choix la présente autorisation aux fins de la réalisation et/ou de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du candidat et/ou de l'exploitation de celle-ci, et ce, dans le respect des stipulations et de la finalité de la présente autorisation.

La présente autorisation de captation et d'exploitation est donnée à titre gracieux et ne pourra entraîner la revendication d'aucun droit ou rémunération par le candidat.

Le candidat reconnaît qu'il ne pourra prétendre disposer d'aucun droit d'auteur sur le support du fait de l'utilisation de son image et/ou de sa voix par l'organisateur au sein de celui-ci.

Le candidat déclare enfin expressément ne pas être lié par un quelconque engagement d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, de sa voix ou de son nom.

Article 9 : Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude au Réadapt'athon par un candidat entraînera l'élimination de celui-ci ainsi que l'annulation de tous les avantages offerts par le Réadapt'athon.

Est notamment considérée comme fraude, tout projet présenté qui est plagié ou contrefait (totalement ou partiellement).

Article 10 : Confidentialité des dossiers

Sont considérées comme confidentielles toutes informations, qu'elles soient divulguées oralement, par écrit, ou par tout autre moyen, qui sont de nature propriétaire ou sensible. Cela inclut, mais n'est pas limité à, les données personnelles, les secrets commerciaux, les détails de propriété intellectuelle, et les informations techniques ou financières.

Dans le cadre du Réadapt'athon, nous favorisons la libre circulation des idées et de l'information.

Les participants doivent clairement identifier les informations pouvant être partagées librement et celles qui doivent rester confidentielles. Il est de la responsabilité de chaque participant de veiller à ce que les informations confidentielles/sensibles ne soient pas divulguées pendant le Réadapt'athon.

Chaque porteur de projet est invité à mettre en place un accord de confidentialité dans le cas où des informations confidentielles doivent être partagées sur le projet.

Chaque participant est responsable de la protection des informations confidentielles auxquelles il a accès. En cas de violation de la confidentialité, les organisateurs prendront les mesures appropriées pour rectifier la situation.

En qualité d'organisateur du Réadapt'athon, la SOFMER garantit la confidentialité des données techniques, scientifiques, financières ou commerciales figurant dans chaque dossier qui lui est confié.

Dans le but de faire la promotion de la filière handicap et de contribuer à l'observatoire national de la filière, l'organisateur pourra être amené à faire une analyse globale des données issues du Réadapt'athon, sur les participants, leurs besoins et leurs innovations. Aucune donnée confidentielle concernant le projet, le produit, le service ou la solution innovante, le marché ou les données personnelles de l'équipe du porteur ne sera rendue publique. Le porteur et les équipiers acceptent dans ces conditions l'exploitation possible par l'organisateur de ses données, en vue d'une étude globale de la filière rendue anonyme et agrégée.

Article 11 : Données personnelles

Les traitements de données à caractère personnel visés par les présentes sont soumis au droit français, et notamment à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans ses versions modifiées, et au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Le responsable de traitement est l'organisateur (SOFMER, 41 avenue Bouisson Bertrand- 34090 Montpellier ; téléphone 04.67.63.97.86)

La SOFMER s'engage à traiter les données personnelles des candidats conformément à la réglementation applicable.

La SOFMER est susceptible de traiter les données personnelles d'identification suivantes : nom, prénom, image, voix, adresse email, numéro de téléphone, adresse postale.

Les informations recueillies sur le candidat font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la SOFMER. Elles sont indispensables à la gestion de la relation entre les parties :

- Participation du candidat au Réadapt'athon conformément aux modalités du présent règlement (base légale du traitement : contractuelle) ;
- Désignation des nominés et des lauréats et attribution des dotations (base légale du traitement : contractuelle) ;
- Répondre aux demandes du candidat via le site web ou tout autre canal de communication (base légale du traitement : contractuelle) ;
- Promotion du Réadapt'athon et de ses résultats (base légale du traitement : contractuelle) ;
- Assurer le respect des conditions de participation au Réadapt'athon et traiter les éventuelles réclamations (base légale du traitement : intérêt légitime) ;
- Prévenir et combattre les éventuelles fraudes et abus (base légale du traitement : intérêt légitime)
- Répondre aux demandes de droit des personnes (base légale du traitement : obligation légale) ;
- Répondre aux demandes des autorités compétentes (base légale du traitement : obligation légale).

Les données personnelles sont conservées pour une durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles que décrites ci-avant. Les données personnelles peuvent également être conservées plus longtemps pour d'autres finalités, notamment pour se conformer aux obligations légales (contentieux, obligations comptables et fiscales, etc.). L'accès aux données personnelles archivées est limité.

À l'issue de cette période, ces données seront anonymisées de façon irréversible conformément à la réglementation en vigueur ou bien supprimées.

Pendant la durée de conservation, la SOFMER met en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Les données du candidat sont destinées exclusivement aux services habilités de la SOFMER ainsi qu'au comité de pilotage.

La personne physique concernée chez le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité, à la limitation des traitements et d'un droit au retrait du consentement lorsqu'applicable. Elle dispose également d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort. Ces droits peuvent être exercés auprès de la direction de la SOFMER, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide.

Pour plus d'informations sur la politique de protection des données personnelles de la SOFMER ou pour toute réclamation concernant la vie privée, le candidat peut contacter le copil du Réadapt'athon par e-mail.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le candidat peut contacter la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Article 12: Interruption du Réadapt'athon

La SOFMER en tant qu'organisatrice du Réadapt'athon se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier ou d'annuler ce Réadapt'athon à tout moment sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée, en cas d'évènement de force majeure ou de tout autre évènement extérieur empêchant le bon déroulé du Réadapt'athon, ce dans l'intérêt de l'organisateur, de ses partenaires et des candidats.

Dans ces hypothèses, les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Article 13 : Conciliation et litiges

En cas de différend, la SOFMER et le candidat s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut de règlement amiable, tout différend concernant la validité, l'interprétation, l'exécution du présent règlement sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de Montpellier.

Article 14 : Notifications et Contact de l'organisateur

Toute notification ou demande devra être faite à l'adresse suivante :
readaptathonsofmer@gmail.com